15
JUIN
2024

watt

Les dernières nouvelles du secteur de l'électronique
pour les travailleurs

A

Formation de base en sécurité sur les chantiers temporaires et mobiles

Toute personne travaillant sur un chantier temporaire ou mobile en tant qu'ouvrier, intérimaire, étudiant jobiste, stagiaire ou apprenti en alternance doit posséder les connaissances nécessaires en matière de sécurité. C'est pourquoi la formation de base en 'Sécurité sur les chantiers temporaires et mobiles' (CTM) a été introduite par la loi l'année dernière.

Ainsi, toute personne commençant à travailler sur ce type de chantier est tenue de suivre cette formation (ou une formation équivalente) dans le mois.
La formation, qui s'accompagne d'un test, dure une journée et est gratuite pour vous, en tant qu'ouvrier SCP 149.01.

La prévention et plus encore

Un CTM est un lieu où se déroulent des travaux de génie civil, ce qui signifie que des travaux électriques peuvent également y être réalisés. Dans cette optique, la formation vise trois objectifs auprès des participants : acquérir des connaissances de base sur **le rôle et les missions et la prévention générale** sur ce type de chantier, acquérir des connaissances sur **les mesures de prévention,** et comprendre l'importance d'un **comportement sûr et sain** sur le chantier.

Envie d'en savoir plus ?

Pour plus d'informations sur la formation, rendez-vous sur notre site internet.

Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

Pour ce mois de juin, nous vous avons, concocté un nouveau watt électrisant et varié. Vous trouverez dans cette édition des informations sur la formation en sécurité obligatoire pour les travailleurs actifs sur des chantiers temporaires et mobiles, mais aussi tout ce qu'il faut savoir sur les indemnités auxquelles vous avez droit ainsi que sur la manière dont vous pouvez en faire la demande et les suivre. Dans notre article technique, nous explorerons plus en détail l'installation et les avantages des pompes à chaleur, qui joueront un rôle crucial dans la réalisation des objectifs climatiques de l'Europe à l'horizon 2050.

En résumé, vous aurez le plaisir de lire une multitude de contenus instructifs issus et concernant l'univers passionnant de notre secteur.

Bonne lecture !

Peter Claeys,
Directeur de Volta

Vos indemnités en un clin d'œil

En tant que travailleur, vous avez droit à différentes indemnités et interventions. Nous serons ravis de vous aider à en faire la demande. De plus, nous pouvons également vous accompagner tout au long du processus d'établissement de vos fiches fiscales.

Demande de remboursement de frais de garde d'enfants via My Volta

Bonne nouvelle ! Vous pouvez désormais introduire introduire une demande en ligne d'indemnité complémentaire en cas de garde d'enfants et ce, de manière **simple et sécurisée :** via la plateforme **My Volta**, déjà utilisée par plus de 12.000 travailleurs du secteur. Il est également possible d'utiliser My Volta sur des appareils mobiles tels que les téléphones portables et les tablettes. **Vous pouvez vous connecter en toute sécurité** non seulement via itsme®, mais aussi via le lecteur de cartes eID et eIDAS (pour les personnes titulaires d'une carte d'identité d'un État membre de l'UE).

Pour en savoir plus sur cette indemnité complémentaire, consultez notre site internet →

Vos fiches fiscales désormais disponibles dans My Volta

Toute personne ayant reçu un ou plusieurs paiements de la part de Volta l'année dernière dispose des fiches fiscales nécessaires pour remplir sa déclaration d'impôts. Les montants qui constituent la base de ces fiches fiscales ont d'ores et déjà été transmis par Volta à l'administration fiscale. Cela signifie que toutes les personnes qui remplissent leur déclaration d'impôt via Tax-on-Web, y verront **toutes les primes et indemnités versées par Volta** pour 2023. Seules les personnes qui remplissent leur déclaration d'impôts sur papier devront encore compléter elles-mêmes ces montants. Cependant, même dans ce cas-là, le fisc est déjà au courant des revenus.

> **Outre la déclaration d'impôts, les fiches fiscales de l'année précédente se trouvent également dans My Volta, où vous pouvez toujours vous connecter en toute sécurité via itsme®, le lecteur de carte eID ou eIDAS.**

Vous êtes au chômage temporaire ?

Les chômeurs temporaires peuvent demander une indemnité complémentaire, que Volta verse en plus des allocations de chômage de l'ONEM, un supplément par jour de chômage temporaire. Pour en faire la demande, vous devez remplir le formulaire de demande F1 et nous le renvoyer par e-mail, accompagné des pièces jointes nécessaires. Pour le moment, ce formulaire de demande est encore disponible sur notre site internet, mais vous pourrez bientôt demander cette indemnité via My Volta en seulement quelques clics. Il est également possible de le faire jusqu'à trois ans en arrière.

Formulaire de chômage temporaire →

Pompes à chaleur : le moteur d'un avenir durable

L'Europe s'est fixé pour objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Comme chacun le sait, il s'agit d'un immense défi pour l'industrie, et notre mobilité doit elle aussi devenir plus verte. Il en va de même pour notre parc immobilier, dont l'empreinte doit être considérablement réduite.

En ce qui concerne ce dernier, la priorité logique consiste à réduire les besoins énergétiques des bâtiments, par exemple en améliorant l'isolation ou en adoptant des techniques d'éclairage plus efficaces. De nombreux efforts sont également déployés dans le domaine des matériaux de construction écologiques et circulaires, tandis que la technologie ne cesse d'évoluer. La plupart des bâtiments (habitations, bureaux et autres affectations) consacrent généralement la majeure partie de leur énergie à la régulation climatique – aussi bien pour le chauffage que pour la climatisation. La technologie des pompes à chaleur peut jouer un rôle clé à cet égard.

Les pompes à chaleur dans la transition énergétique

Le terme pompe à chaleur est à prendre au pied de la lettre : l'appareil transfère de la chaleur d'un milieu à un autre. C'est exactement ce que fait votre réfrigérateur ou votre congélateur (à l'exception du ventilateur), c'est pourquoi une pompe à chaleur possède les mêmes composants clés.
Avec la transition énergétique, c'est précisément ce que nous visons : au lieu de brûler un vecteur énergétique fossile pour chauffer un bâtiment avec l'énergie libérée en générant beaucoup d'émissions, nous transférons la chaleur ambiante vers un milieu intérieur en utilisant une forme d'énergie renouvelable : l'électricité. Le marché de l'électricité devient de plus en plus vert, notamment grâce à l'accent mis sur l'éolien et le solaire. Ce mouvement est lancé et n'est pas prêt de s'arrêter.

COP versus prix du gaz/de l'électricité

En appliquant le processus physique unique par lequel le réfrigérant est condensé et s'évapore en jouant sur la pression et l'expansion, la pompe à chaleur est capable de fournir un multiple de chaleur pour une quantité donnée d'électricité. Le rendement d'une pompe à chaleur, appelé COP ou SCOP, se situe en moyenne entre 3 et 5, ce qui est nettement supérieur au rendement d'une chaudière à combustion, qui atteint tout au plus 0,98.
Cela paraît très prometteur, mais l'avantage est malheureusement annulé par le rapport entre le prix de l'électricité et celui du gaz, actuellement d'environ 4. Le rendement gagné en consommation d'énergie est perdu lorsque l'on compare les factures, raison pour laquelle les pompes à chaleur ne sont pas encore largement adoptées dans les projets de rénovation.

Pompes à chaleur et systèmes de gestion d'énergie

Chacun espère que la transition énergétique sera bientôt facilitée par une différence de prix plus logique (et réduite) entre le gaz et l'électricité.
Mais que peut-on faire en attendant ?
Opter pour une pompe à chaleur fait intervenir une autre caractéristique intéressante des bâtiments et des systèmes de chauffage : la capacité tampon. La chaleur accumulée dans les sols, les murs, les meubles d'une habitation ainsi que dans un éventuel chauffe-eau permet d'opter pour le système de la pompe à chaleur. Ainsi, celle-ci peut fonctionner lorsque les panneaux solaires produisent de l'électricité, toute l'année pour l'eau chaude et, durant les demi-saisons, pour le chauffage.

Grâce à la tarification dynamique, encore relativement peu connue, selon laquelle un tarif différent est appliqué chaque heure, la capacité tampon permet de chauffer au tarif le plus bas, même en hiver.
Bien entendu, vous ne devez pas y veiller vous-même : un système de gestion de l'énergie adéquat peut s'en charger pour vous. Pour découvrir les différents systèmes de gestion de l'énergie et leurs possibilités, consultez le site maconsosouslaloupe.be.

Des mises à jour importantes du site internet ainsi que la mise en lumière de situations intéressantes concernant le verdissement de notre consommation d'énergie risquent d'arriver dans les mois à venir.

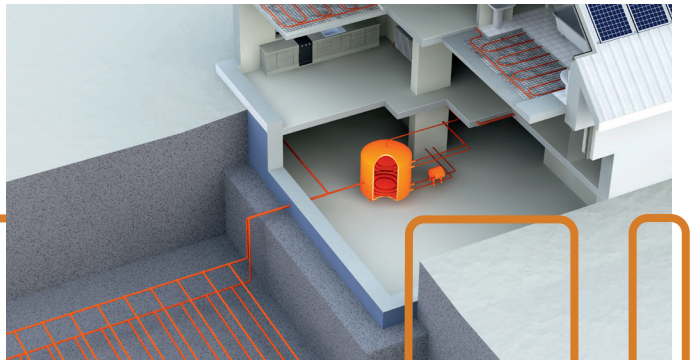

Photo sectorielle 2023, les travailleurs

2022
39.805
+1,62%
2023
40.449

Répartition selon la NATIONALITÉ

34.361	3.983	2.105
84,95%	9,85%	5,20%

Répartition selon LE STATUT

92,22% 7,78%

97,57% 2,43%

ouvriers	74,76%	30.240
apprentis ouvriers	3,04%	1.228
employés**	22,05%	8.921
apprentis employés**	0,15%	60

DYNAMIQUE INTER- ET INTRASECTORIELLE

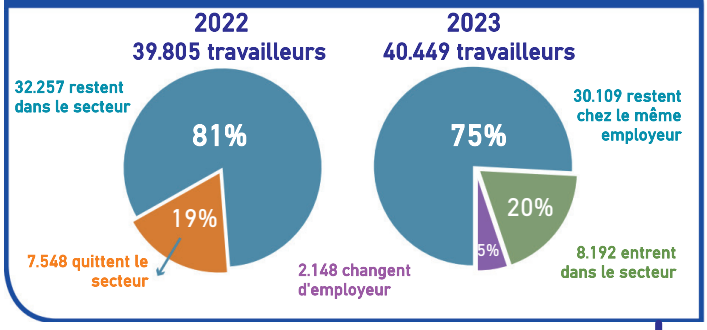

Répartition selon la PYRAMIDE DES ÂGES

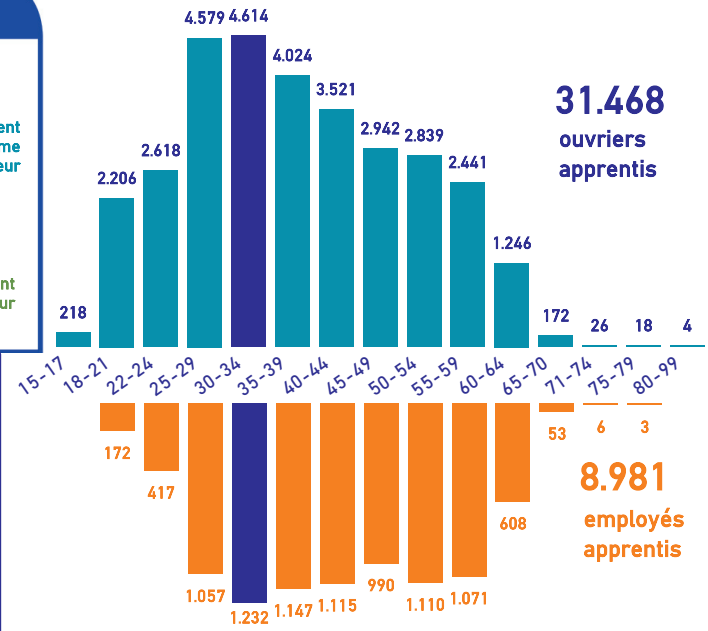

Répartition selon le LIEU DU SIÈGE SOCIAL et le LIEU DE DOMICILE*

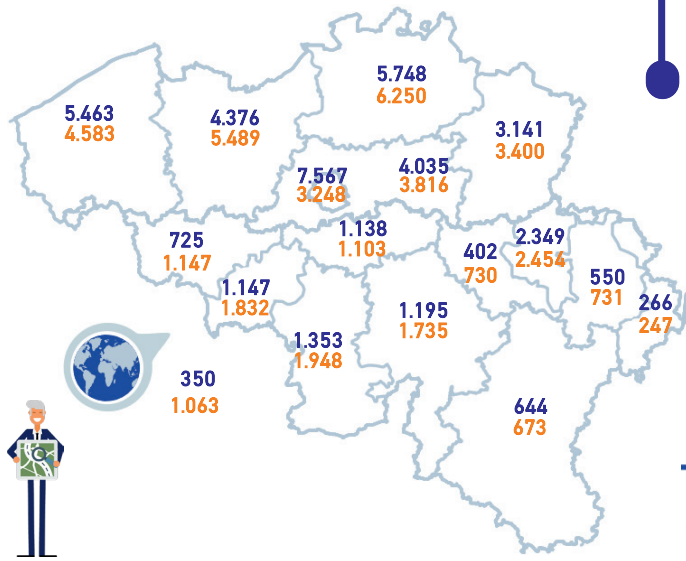

Répartition selon le CODE D'IMPORTANCE

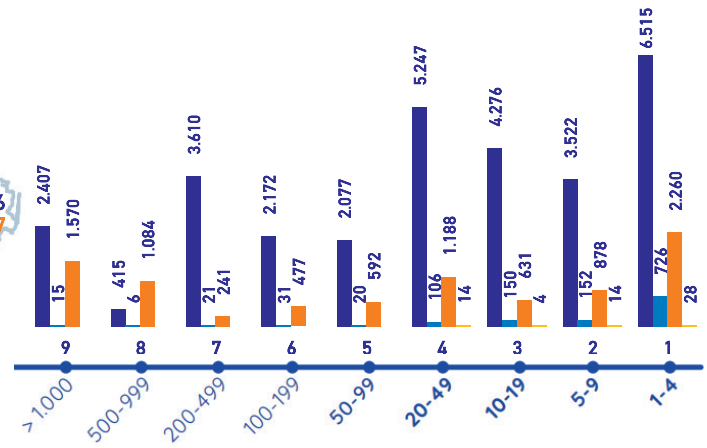

* Répartition par province en Flandre, E.F.E. en Wallonie, RBC et Cantons de l'Est
**Pour les employés, il ne s'agit que d'une partie de la population (40%)

Calendrier

FORMATIONS VOLTA

Nous organisons ces formations dans le cadre d'une offre ouverte :

Toutes les provinces
BA4 - personnes averties
BA5 - personnes expérimentées
Sécurité de base sur les chantiers mobiles et temporaires
Câblage structuré
Détection incendie selon NBN S21-100
Travailler en sécurité aux installations électriques à haute tension
VCA Formation de base (examen à l'écran)
VCA Formation de base (examen lu possible à la demande)

Nous organisons ces formations à votre demande et en nous basant sur vos attentes :

Toutes les provinces
Batteries domestiques et PV - couplage au réseau
Bornes de rechargement - les chaînons manquants
BT Calcul des courants de court-circuit
BT Coordination des dispositifs de protection
BT Dimensionnement des câbles et conducteurs
BT Protection contre les surintensités
BT Schémas de liaison à la terre
Instructeur d'entreprise (base)
Instructeur d'entreprise - perfectionnement
L'éclairage LED de la conception à l'installation
Technologies innovantes
Travailler ergonomiquement pour les électriciens

Étudier où vous voulez, quand vous voulez et à votre propre rythme ?

C'est maintenant possible grâce à l'**e-learning de Volta**

Avez-vous déjà jeté un œil sur l'Antenne-Normes Éclairage ?

Notre secteur est régulé par de nombreuses normes, ce qui peut parfois vous faire perdre le fil.

Si vous désirez être au courant des derniers changements de protocoles concernant le retrait progressif de certains produits, que vous souhaitez en savoir plus sur les normes à respecter ou si vous êtes simplement curieux des dernières nouveautés, l'Antenne-Normes Éclairage vous dit tout ! Ce site internet, créé avec le soutien du SPF Économie, propose une multitude d'articles intéressants, de formations en ligne et d'actualités dans le domaine de la normalisation.

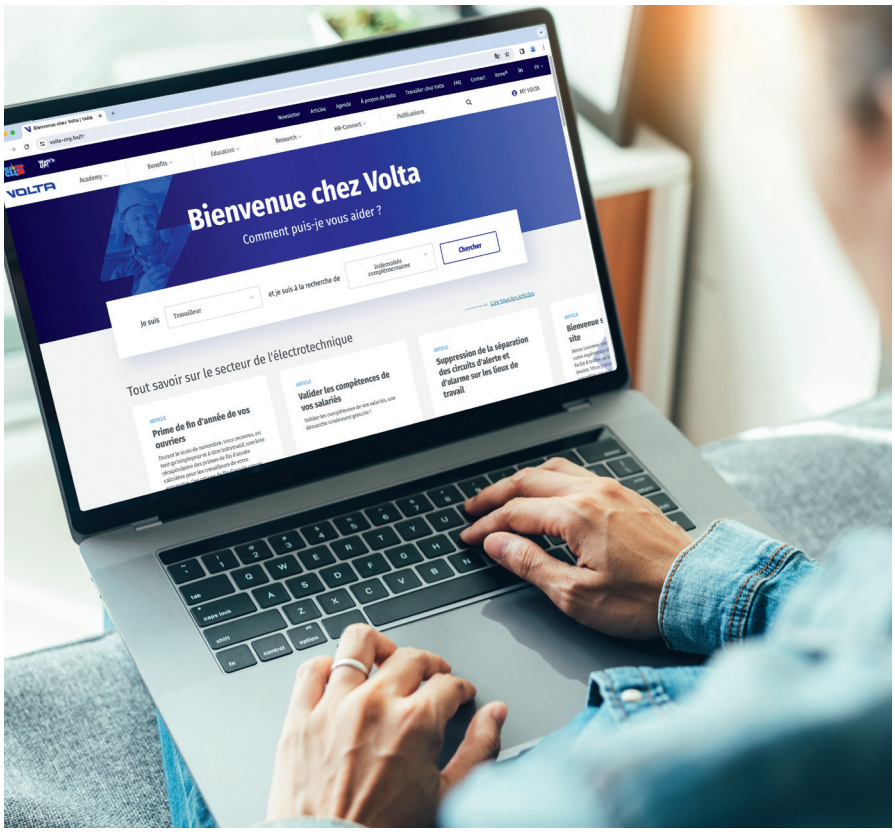

Contacter Volta

Pour des questions sur votre dossier personnel, des indemnités complémentaires ou la prime de fin d'année :
fbz-fse@volta-org.be ou 02 478 86 95.

Pour des questions sur le système de pension sectorielle :
pensioen.pension@volta-org.be ou 02 478 86 97.

Pour des questions sur les formations, la gestion des compétences, le droit individuel, l'outplacement :
info@volta-org.be ou 02 476 16 76.

Pour des questions techniques ou sur la règlementation :
sat@volta-org.be ou 02 476 16 76.

Pour consulter votre dossier complet : my.volta-org.be.

VOLTA
KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK
CARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIQUE

Volta asbl et Volta fse sont des organes sectoriels créés par et pour les entreprises et les travailleurs du secteur électrotechnique et, plus particulièrement, la sous-commission paritaire des électriciens : installation et distribution (SCP 149.01). Ces organismes ont été fondés par les partenaires sociaux (fédérations patronales et syndicats) du secteur afin d'apporter aide et conseil aux entreprises et aux travailleurs.

ACV-CSC METEA

ABVV METAAL

METALLOS MWB FGTB-ABVV

ELOYA union des électriciens unie van elektriciens

FEE

Nelectra Federatie voor de elektrosector

Techlink Linking techniques

Volta vzw-asbl
Marlylaan 15/8
1120 Brussel

www.volta-org.be
info@volta-org.be
Tel 02 476 16 76

BTW: BE0457 209 993
RPR Brussel

VOLTA
KRUISPUNT VAN ELEKTROTECHNIEK
CARREFOUR DE L'ELECTROTECHNIQUE